

## Etes-vous concerné par l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ?

publié le 10/08/2012, vu 786 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les entreprises comptant au moins 20 salariés sont tenues d'employer des personnes handicapées à temps plein ou partiel dans la proportion de 6 % de leur effectif. A défaut, elles s'exposent à de nombreuses sanctions. Quelles sont les solutions permettant à l'entreprise de s'acquitter de son obligation sans embaucher directement un travailleur handicapé ?

Lire l'article